



Royaume de Belgique

Ville de Charleroi

Permis de transport du corps et des cendres

Décès/2014/484

L'Officier de l'Etat civil de Charleroi

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. 1232-1 à 1232-31 ;

Vu l'autorisation d'incinérer accordée le 26 février 2014

Permet que la dépouille mortelle de la personne dénommée ci-après :

Nom, prénoms : **Fripon , Irène Mary**
Domicile : Charleroi (Gilly), rue Trieu Kaisin, 26
Lieu de décès : Charleroi (Gilly), rue Trieu Kaisin, 26
Date de décès : le 21/02/2014
Lieu de naissance : Stamford (Etats-Unis d'Amérique)
Date de naissance : le 20/08/1923
Etat civil : veuve de Armand Jules Vanrillaer

Soit transportée au crématorium de
CHARLEROI: Gilly, rue Nutons à 6060 Charleroi (071/42.31.83) afin d'y être incinérée le 26
février 2014 à 14 h 00

pour que les cendres soient dispersées sur place le 26 février 2014 à seize heures.

L'urne cinéraire sera présentée au Bourgmestre du lieu de sépulture mentionné ci-dessus,
conjointement avec le permis portant le visa du crématorium.

Délivré par l'administration communale le 26 février 2014.



Pour l'Officier de l'Etat civil,
l'agent communal délégué (art. 126 N.L.C)

ANTENUCCI Jessica

Sceau du crématorium

Urne cinéraire nr

Remarques

Mortuaire : Charleroi (Gilly), rue Devillez, 25